



**GROUPE PS**

**A l'attention du Collège des Bourgmestres et Echevins  
Avenue Roi Albert, 33  
1082 Berchem Sainte Agathe**

Concerne : Conseil communal de Mai 2014  
Interpellation zone 30 rue de Grand Bigard

Bruxelles, mai 2014

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mme **Régine Vandooren**, Conseillère communale que je remplace, vous avait interpellé en janvier 2013 sur le fait que la rue de Grand Bigard, rénovée en partie, est dans sa portion comprise entre Hunderenveld et le carrefour rue du Broek, drève des Maricoles, toujours aussi peu protégée de la vitesse excessive de certains conducteurs.

Non seulement, c'est la seule portion qui est toujours assez large pour ne pas dissuader à rouler vite, non seulement il n'y a aucun panneau indiquant clairement qu'il faut y rouler à 30 à l'heure quoiqu'il y ait dans cette portion deux écoles dont une pour enfants malvoyants et malentendants, mais il y a même un panneau indiquant que la zone 30 se termine quand on descend la rue de grand Bigard vers Hunderenveld, juste avant le carrefour avec la rue du Broek, à 30 mètres de l'Institut Herlin.

Il y a bien une zone 30 dans la rue de dilbeek...mais pour les élèves qui ont une déficience sensorielle, le danger se situe surtout rue de grand Bigard quand ils traversent pour quitter ou atteindre l'arrêt de bus. Le panneau de fin de limitation juste avant le carrefour est particulièrement pervers puisqu'il incite les conducteurs à appuyer sur l'accélérateur après une longue portion où ils ont dû se contraindre à rouler lentement. La persistance de ce panneau totalement inadéquat est particulièrement incompréhensible puisque son retrait ou son masquage n'entraînerait aucune dépense pour la commune.

Vous vous étiez engagés début 2013 à aménager une zone 30 « abords d'école » à cet endroit.

Or, rien n'est fait à ce jour.

**Cet aménagement ponctuel pour diminuer la vitesse des véhicules est excessivement important pour la sécurité des enfants et des jeunes sourds, malentendants et malvoyants qui fréquentent l'institut et doivent traverser la rue e.a. après avoir quitté l'arrêt du bus. Nous sommes inquiets pour ces enfants, pour leur sécurité et pour le manque d'intérêt que le collège semble avoir porté à ce danger qui demanderait si peu d'efforts pour remédier à la situation.**

**Le groupe PS sollicite à nouveau l'adoption d'une zone 30 à cet endroit et souhaite connaître le planning pour sa mise en oeuvre.**

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de mes salutations distinguées.

Valérie Lambot, Conseillère communale PS.